

**2019-11-122-DAP**

**nomenclature: 9.1.3**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES FUTURES TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES – BOULEVARD JACQUES DUCLOS**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. PERRET	procuration à	M. GONZALES
M. DUBERT	procuration à	M. LESPADÉ
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS

### **ABSENTS :**

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, M. POULAERT

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



**2019-11-122-DAP - CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES FUTURES TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES - BOULEVARD JACQUES DUCLOS**

L'installation de toilettes publiques automatiques est prévue sur le parking Jacques Duclos situé au sud de l'Hôtel de Ville.

Des travaux de raccordement en eau potable ont été anticipés pour intervenir avant la fin de la mise en place des revêtements Trambus.

Le compteur N°I19JA185301 a été installé pour une affectation aux futures toilettes publiques.

Monsieur le Maire présente le projet du contrat d'abonnement SYDEC aux services publics d'eau potable pour ce compteur.

Il y a lieu de se prononcer pour retenir et inscrire cette opération au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de contrat entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

**DELIBERE**

**APPROUVE** le contrat N°I19JA185301 avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement au réseau d'eau potable du boulevard Jacques Duclos. Le présent contrat prendra effet à compter de sa signature par les parties.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

**Votants : 30**

**Votes exprimés: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 novembre 2019

Le Maire

